

AG de la Ligue Bretagne de Voile 8 mars 2025 à Plérin

Représentation des ETABLISSEMENTS à l'Assemblée Générale de la Ligue : ART 13 des Statuts.

Selon les textes statutaires de la FFVoile, le barème des pouvoirs votatifs prévu à l'annexe 1 des statuts de la FFVoile s'applique aux ligues. En effet, l'article 46 (représentation régionale, départementale et territoriale) du RI de la FFVoile précise « à l'Assemblée Générale des ligues les représentants disposent d'un nombre de voix déterminé par application du barème figurant en annexe des statuts de la FFVoile ».

Représentation des établissements.

Le nombre de voix par représentant(e) des établissements est calculé automatiquement et est consultable sur le site Internet de la FFVoile, « statistiques licences FFVoile »

<https://www.ffvoile.fr/ffv/Statistiques/V1.5/BilanAnnuel.asp> (cliquez sur 2024 dans le menu déroulant, puis sur Bretagne pour avoir la répartition par CDV/Clubs des représentant(e)s et des voix associées).

Vous voudrez donc bien nous faire connaître la liste de vos représentant(e)s désigné(e)s selon le processus suivant :

Désignation des représentants des clubs pour l'AG de ligue:			
	Désignés par :	Licence du représentant :	Justification :
Etablissements	Désignés par le représentant Légal	Année N : du Club Année N-1 : Ligue 05	Attestation du représentant légal



Les représentants sont élus pour l'ensemble des Assemblées Générales Electives, ordinaires ou extraordinaires (Ligue, FFVoile) de l'année considérée !

Si la liste des représentants n'est pas parvenue à la Ligue dans les délais impartis, les documents de l'AG seront envoyés au responsable de l'établissement qui sera chargé de les distribuer aux représentant(e)s issu(e)s de celui-ci.

Le responsable de l'établissement devra communiquer le nom des représentant(e)s à la Ligue au plus tard 96 heures avant l'Assemblée Générale de la Ligue.



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

Mandat et Procuration :

"En cas d'empêchement, chaque représentant(e) peut donner procuration à un(e) autre représentant(e) élu(e) dans les mêmes conditions que lui (elle). Aucun(e) représentant(e) ne peut toutefois disposer de plus de deux procurations. Les votes par correspondance ne sont pas admis."

Questions écrites :

D'autre part, nous vous rappelons que les questions écrites devront parvenir à la Ligue Bretagne de Voile au plus tard le 7ème jour précédant la date de son Assemblée Générale, par lettre ordinaire ou mail.

Assemblée Générale de la FFVoile :

L'Assemblée Générale de la FFVoile se déroulera à Paris le 29 mars 2025. **La Ligue dispose de 21 représentants(e)s à cette assemblée dont 8 pour les établissements.**

Ces représentant(e)s sont élus à bulletin secret par les représentant(e)s des établissements lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Les candidat(e)s doivent être représentant(e)s de leur établissement et être licencié(e)s au titre de l'établissement qu'ils (elles) représentent pour l'année considérée et avoir été, l'année précédente, titulaires d'une licence au titre d'un membre affilié de la Ligue.

Vous trouverez ci-joint un acte de candidature qui devra être réceptionné au secrétariat de la Ligue Bretagne de Voile au plus tard le 15 février 2025.

La liste des candidats se présentant sera à disposition à partir du 10 mars 2025 sur le site de la Ligue

http://www.voile-bretagne.com/fr/pages/La_ligue-Presentation-Assemblee_generale/



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Ligue Bretagne de Voile
Représentant des Etablissements
Le 8 mars 2025 à Plérin

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ Nationalité _____

Adresse personnelle complète _____

Code postal /_/ /_/ /_/ /_/ Ville _____

Téléphones : Fixe _____ Mobile _____

Adresse mail _____

Profession _____

N° licence 2024 et 2025 /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ /_/ N° Club _____

Déclare être candidat(e) à l'élection du prochain Conseil d'Administration la Ligue Bretagne de Voile qui aura lieu le samedi 08 mars 2025.

Je vous informe que je suis représentant(e) d'un établissement

À faire parvenir, sous pli recommandé à la Ligue ou courrier électronique avec accusé de réception, au plus tard le 15 février 2025 (cachet de la poste faisant foi).



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Ligue Bretagne de Voile
Représentant des Etablissements
Déclaration sur l'honneur et motivation

Merci de joindre une photo sous forme de fichier numérique à info@voile-bretagne.bzh

Nom :

Prénom :

Club :

Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques au sens de l'article 17 des statuts et que je n'ai jamais fait l'objet, en France ou à l'étranger, d'une condamnation pénale à raison de faits constituant un manquement à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs et que je respecte les obligations en matière d'honorabilité prévues à l'article L. 212-9 du code du sport et n'a pas fait l'objet d'une interdiction administrative d'exercer telle que prévue à l'article L. 212-13 du même code.

Je me présente pour les raisons suivantes :

Fait à _____ Date _____

Signature

À faire parvenir, sous pli recommandé à la Ligue ou courrier électronique avec accusé de réception, **au plus tard le 15 février 2025 (cachet de la poste faisant foi).**

FICHE DE CANDIDATURE

Comme représentant(e)

des Etablissements de la Ligue Bretagne de Voile

à l'A.G. de la FFVoile à Paris le 29 mars 2025

Nom _____ Prénom _____

Club _____ N° Club _____

N° Licence pour les années 2024 et 2025 / / / / / / / / / / / /

Date de naissance / / / / / / / / / / / /

Adresse personnelle complète : _____

Code postal / / / / / / / / Ville _____

N° de téléphone _____

Adresse mail _____ @ _____

Date _____

Signature

À faire parvenir, sous pli recommandé à la Ligue ou courrier électronique avec accusé de réception, au plus tard le 15 février 2025 (cachet de la poste faisant foi).

La Ligue Bretagne de Voile vous demandera, le jour de l'Assemblée Générale de la Ligue, de vous engager sur l'honneur à être présent(e) lors de l'Assemblée Générale de la FFVoile le 29 mars 2025 ou à donner votre procuration à un(e) représentant(e) de la Ligue.

**Participation au cocktail déjeunatoire
A.G. de la Ligue Bretagne de Voile**

Un cocktail déjeunatoire sera organisé à l'issue de l'Assemblée Générale.

Club _____ N° Club _____

Participera au buffet Nombre de participant(s) _____

Nom _____ Prénom _____

Ce document devra parvenir à la Ligue Bretagne de voile, au plus tard le 21 février 2025.



Ligue Bretagne de Voile

Espace Jo Ancel

1 rue de Kerbriant

29200 Brest - France

T +33 (0)2 98 02 83 46

E info@voile-bretagne.bzh

www.voile-bretagne.com